



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20260610-1188561-DE
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le : 22/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le quatre juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 30

M. Pascal Thévenot, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Pierre Testu, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, Mme Adeline Nonis, M. Zolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

Ont donné procuration : 5

Mme Magali Lamir à M. Damien Metzlé, M. Bruno Drevon à M. Zolt Mathé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Michèle Ménez, Mme Pauline Cussac à M. Pierre Testu, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot.

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-26-06-10-32

Objet : Modifications des statuts de l'Onde, Théâtre et centre d'Art

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2221-4 et suivants et R.2221-1 et suivants,

VU sa délibération en date du 27 septembre 2000 relative à la création de la régie personnalisée pour la gestion du futur Centre Culturel de Vélizy-Villacoublay, adoption du principe de la régie personnalisée, adoption du règlement intérieur, désignation du Conseil d'administration et adoption de la dotation initiale,

VU les statuts de l'ONDE, théâtre et centre d'art de Vélizy-Villacoublay, annexés à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à la majorité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 01 juin 2026.

VU le projet d'amendement transmis par écrit le 9 juin 2026 par Mme Sabine Gairin-Calvo pour le groupe « Vélizy Ecologiste et Solidaire », visant à modifier l'article 10 des statuts de l'Onde, Théâtre et centre d'Art, et exposé à l'oral en séance préalablement au vote de la présente délibération,

CONSIDÉRANT que l'Onde, Régie personnalisée pour la gestion de l'Espace Culturel de Vélizy-Villacoublay a été créée le 1^{er} octobre 2000,

CONSIDÉRANT que l'Onde, Théâtre et centre d'art, a pour objet :

- de gérer pour le compte de la commune de Vélizy-Villacoublay propriétaire, l'intégralité du bâtiment sis 8 bis avenue Louis Breguet, à Vélizy-Villacoublay (78140) et d'en assurer le fonctionnement, la sécurité et l'entretien courant ;
- d'héberger l'association Ecole de Musique et de Danse dans les locaux qui lui sont réservés, sans interférer aucunement dans sa gestion ;
- d'organiser, de diffuser ou de produire, pour le compte de la commune de Vélizy-Villacoublay, des spectacles et manifestations culturelles de qualité, en direction des différents publics de la ville et de ses environs ;
- d'exploiter à cet effet, pour le compte de la commune de Vélizy-Villacoublay certaines salles énumérées dans les statuts ;
- d'une manière générale, de favoriser les pratiques artistiques et culturelles, de faciliter les communications intellectuelles et humaines, de favoriser la diffusion et la promotion des œuvres culturelles.

CONSIDÉRANT que les statuts de l'Onde ont été modifiés par délibérations du Conseil municipal le 26 septembre 2001, le 4 décembre 2002, le 15 septembre 2004, le 20 décembre 2006 et le 1^{er} juillet 2020,

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle modification des statuts est nécessaire afin d'adapter la liste des salles exploitées par l'Onde, Théâtre et centre d'art pour le compte de la commune de Vélizy-Villacoublay,

Délibération n° DEL-26-06-10-32

Objet : Modifications des statuts de l'Onde, Théâtre et centre d'Art

CONSIDÉRANT que par ailleurs, l'article 10 doit être modifié, afin de permettre au Conseil d'administration de valider la programmation avant tout engagement contractuel et un article 32 a été ajouté afin de préciser les modalités de modification des statuts,

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, rapporteur,

APRÈS DÉBAT, Monsieur le Maire soumet l'amendement présenté par le groupe « Vélizy Ecologiste et Solidaire » au vote de l'Assemblée :

- vote à la majorité (29 voix) CONTRE l'adoption de l'amendement présenté par le groupe « Vélizy Ecologiste et Solidaire ».

L'amendement n'est donc pas adopté.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité (Pour : 29 voix - Contre : 6 voix, Eric Tardif, Jamel Dekali, Sarah Hamdi, Stéphane Brousse, Sabine Gairin-Calvo, Pierre Fernandes da Costa).

APPROUVE les modifications des statuts de l'Onde ci-dessus énumérées.

APPROUVE les statuts modifiés, annexés à la présente délibération.


DÉCIDE que ces modifications statutaires entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2026.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.


Fait et délibéré en séance le 10 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Johanna Ledanseau
5^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire